

MILIEU NATUREL

VÉGÉTATION

- Herbier aquatique
- Marécage
- Marais
- Prairie humide

MILIEU HUMAIN

TENURE DES TERRES

- Propriété du gouvernement du Canada
- Commune de Baie-du-Febvre

AFFECTATION

- Ag** Agricole
- Ar** Agricole récréative
- Habitations et autres bâtiments

ACTIVITÉ RELIÉE À LA FAUNE

- Pêche commerciale
- Pêche blanche

SENTIER DE MOTONEIGE

- Sentier Trans-Québec

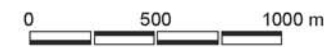
ZONE D'INONDATION

- Limite approximative de récurrence 20 ans

LIMITES

- Excavation du chenal Landroche
- Mise en dépôt pour le stationnement
- Affectation

1 : 30 000



Sources : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, SIGHAP, MRC de Nicolet-Yamaska, Municipalité de Baie-du-Febvre

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

REPROFILAGE DU CHENAL LANDROCHE, BAIE-DU-FEBVRE

Figure 4.1

Principaux éléments caractérisant les milieux biologique et humain

Date : Février 2005
Projet : 671-20



Ces argiles postglaciaires constituent, selon Environnement Canada, une fraction importante de la matière en suspension circulant dans le fleuve Saint-Laurent. Les sédiments dans le chenal Landroche étant constitués principalement de silt et d'argile (CEP, 1996), les dépassements observés sont associés à la présence de particules de la taille des argiles plutôt qu'à un apport local de contaminants.

En ce qui a trait aux critères de disposition des sédiments en milieu terrestre, les analyses montrent que la majorité des échantillons rencontrent les critères établis pour tous les métaux analysés. On note toutefois que les teneurs en cuivre et en zinc d'un seul échantillon sont légèrement au-dessus du critère de niveau A établi pour ces métaux (plage A-B).

Les résultats montrent que la qualité des sédiments du chenal Landroche ne représente pas une problématique relativement aux critères établis pour la disposition des sédiments en milieu terrestre et à l'usage recherché dans le cadre de ce projet (stationnement).

Les sources potentielles de contaminants dans le secteur comprennent les apports par les cours d'eau du bassin versant de Nicolet. Le rapport produit par Environnement Canada (Environnement Canada, 2003) indique que des BPC et métaux lourds ont été détectés à presque toutes les stations étudiées dans le secteur des îles et le secteur nord du lac Saint-Pierre en 1986. Également, des pesticides organochlorés tels le DDE et l'hexachlorobenzène ont été détectés.

La fluctuation annuelle du niveau d'eau au lac Saint-Pierre est de l'ordre de 3 m avec un maximum durant la fonte printanière et un minimum à la fin de l'été. L'influence des marées diurnes y est faible (environ 10 cm) tandis que les marées lunaires ont une amplitude d'environ 40 cm. Le lac Saint-Pierre a une profondeur moyenne de 3 m (en débit moyen de 9 500 m³/s) et il est coupé par un imposant chenal de navigation de plus de 11,3 m de profondeur (Morin et Côté, 2003).

Les variations de niveau d'eau du lac Saint-Pierre entraînent ainsi des variations de niveau d'eau dans le chenal. Le chenal a actuellement une profondeur moyenne qui s'établit entre 1,05 et 1,35 m par rapport au niveau d'étiage minimum moyen qui s'est établi à 0,09 m sous le zéro des cartes. Selon les relevés effectués en septembre 2004, la profondeur du chenal variait de 0,6 à 0,9 m.

Le fond du chenal est caractérisé par un silt sableux en surface, avec présence d'argiles en profondeur (CEP, 1994; CEP, 1996). Le taux de sédimentation dans le chenal a été estimé 0,3 cm/an, à partir de la quantité de sédiments accumulés depuis le dernier entretien du chenal réalisé en 1979. Cette évaluation peut toutefois sous-estimer légèrement le taux réel de sédimentation dû à la portion des sédiments érodés (et non calculés) lors des crues printanières.

4.2 MILIEU BIOLOGIQUE

Dans la zone d'étude, du milieu terrestre vers le milieu aquatique, on retrouve successivement et de façon sommaire la forêt et l'arbustaie terrestres, le marais et l'herbier aquatique. Dans la zone d'étude, la végétation riveraine du lac Saint-Pierre est fortement influencée par les inondations annuelles, puisque le niveau d'eau en période de crues peut rejoindre la route 132. Le chenal Landroche traverse un marais peu profond constitué de Scirpes fluviatiles (*Scirpus fluviatilis*). Dans la portion sud du lac Saint-Pierre, les zones de marais occupent une superficie d'environ 3 900 hectares. Quant à la végétation aquatique de la zone d'étude, on la retrouve en eaux libres, à la sortie du chenal Landroche.

Dans la zone d'étude, l'emplacement actuel du chenal Landroche occupe une superficie d'environ 10 000 m² (environ 2 500 m de longueur par 4 m de largeur), dans laquelle la végétation est peu abondante ou absente.

En plus d'offrir une variété d'habitats semi-aquatiques et aquatiques propices à l'utilisation par la faune avienne et ichtyenne, le lac Saint-Pierre abrite une faune benthique diversifiée et abondante en raison notamment d'une période d'inondation annuelle pouvant durer de cinq à neuf semaines.

Le lac Saint-Pierre a été reconnu par l'UNESCO, en novembre 2000, comme Réserve mondiale de la Biosphère en raison de la richesse écologique qu'il représente à l'échelle du fleuve. Il est aussi désigné par RAMSAR en 1998, en raison de ses zones humides d'importance internationale.

On retrouve dans le lac Saint-Pierre quelque 80 espèces de poissons, dont 22 utilisent la plaine inondable. Selon Langlois *et al.* (1992), la rive sud du lac Saint-Pierre constitue de façon générale un habitat potentiel de fraie pour quelques espèces courantes seulement. Aucun site de fraie réel n'a été identifié dans la zone d'étude.

Les données historiques font état de la présence d'anatidés, telles la Bernache du Canada et l'Oie des neiges et de plusieurs espèces de canards barboteurs. Certaines espèces de cette catégorie ont des populations fluctuantes. Selon Saint-Laurent Vision 2000, le niveau des populations de Sarcelles à ailes bleues et de Canards pilets est considéré comme faible. La Sarcelle à ailes bleues niche vers la mi-avril, dans un endroit habituellement sec (prés, champs agricoles, bords de fossés et de routes, etc.) près des plans d'eau peu profonds. Le Canard pilet pour sa part niche à partir de la deuxième semaine d'avril sur les sols des prairies non-inondées près des marais ou sur des structures comme des souches d'arbres en forêt inondée.

La plaine de débordement du lac Saint-Pierre constitue la plus importante halte migratoire pour la sauvagine au Québec. Au sommet de la migration printanière, qui a lieu du début d'avril jusqu'à la mi-mai, la sauvagine comprend quelques cent mille oies blanches, de cinquante milles à soixante-dix milles bernaches du Canada et quinze mille canards barboteurs.

Selon le Service canadien de la faune (SCF), le secteur de la zone d'étude est un habitat propice aux oiseaux migrateurs. La plaine d'inondation de la rive sud entre Nicolet et Baie-du-Febvre représente la halte migratoire la plus importante de tout le Saint-Laurent pour la Bernache du Canada.

4.3 MILIEU HUMAIN

L'occupation humaine dominante le long de la frange riveraine du Saint-Laurent est agricole, bien qu'une bonne partie demeure en milieu humide. Le lit du lac Saint-Pierre est la propriété du Gouvernement du Québec.

Tout le secteur avoisinant la zone d'étude est caractérisé par la fréquentation élevée de la faune avienne, la présence de nombreux aménagements pour la faune avienne, et d'une forte présence d'activités, comme la chasse et surtout l'observation de la faune avienne. L'affectation de la zone d'étude est agricole et récréative. Ce type d'affectation comprend un intérêt esthétique et écologique, en plus d'activités agricoles, bien que ces dernières soient limitées par les inondations printanières. Cela inclut donc l'ensemble du chenal Landroche et le site envisagé pour le stationnement puisque cette affectation comprend les eaux du lac Saint-Pierre, ses herbiers aquatiques et sa plaine de débordement.

On accède à la zone d'étude par la Commune de Baie-du-Febvre qui fait partie de la municipalité de Baie-du-Febvre. La population totale de Baie-du-Febvre est d'environ 1 150 personnes.

La Commune de Baie-du-Febvre se démarque de la Municipalité de Baie-du-Febvre, bien qu'elle en fasse partie. L'origine de la Commune de Baie-du-Febvre remonte à 1686; elle est une entité légale, bien que faisant partie de la municipalité de Baie-du-Febvre. En 1822, la Commune fut légalement constituée en 144 droits complets, répartis entre sociétaires. La Commune de Baie-du-Febvre s'étend sur une bande d'environ 10 km de rivage le long du lac Saint-Pierre. À l'intérieur de cette bande, la Commune a loué une propriété au Club Landroche inc., qui a été fondé en 1966. Le Club Landroche est un point de contact pour les activités de chasse et de pêche dans ce secteur du lac Saint-Pierre.

À la suite d'une entente de location pour 20 ans par la Fondation Héritage Faune, la Société de mise en valeur de la Commune de Baie-du-Febvre (SOMICO) a pour mandat de gérer le site.

Parmi les aménagements situés à proximité de la zone d'étude, notons le centre d'interprétation de Baie-du-Febvre, une rampe de mise à l'eau publique à proximité du Club Landroche, ainsi que des quais privés répartis dans de petites anses regroupées au niveau de la partie du chenal Landroche qui est parallèle au rivage. L'accès demeure limité pour les usagers potentiels au lac Saint-Pierre (Société de la Faune et des parcs, 2002). Cette rampe a été identifiée dans le plan directeur de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre.

Des quais sont aménagés dans les petites anses qui sont à proximité de la portion du chenal Landroche qui est parallèle à la berge.

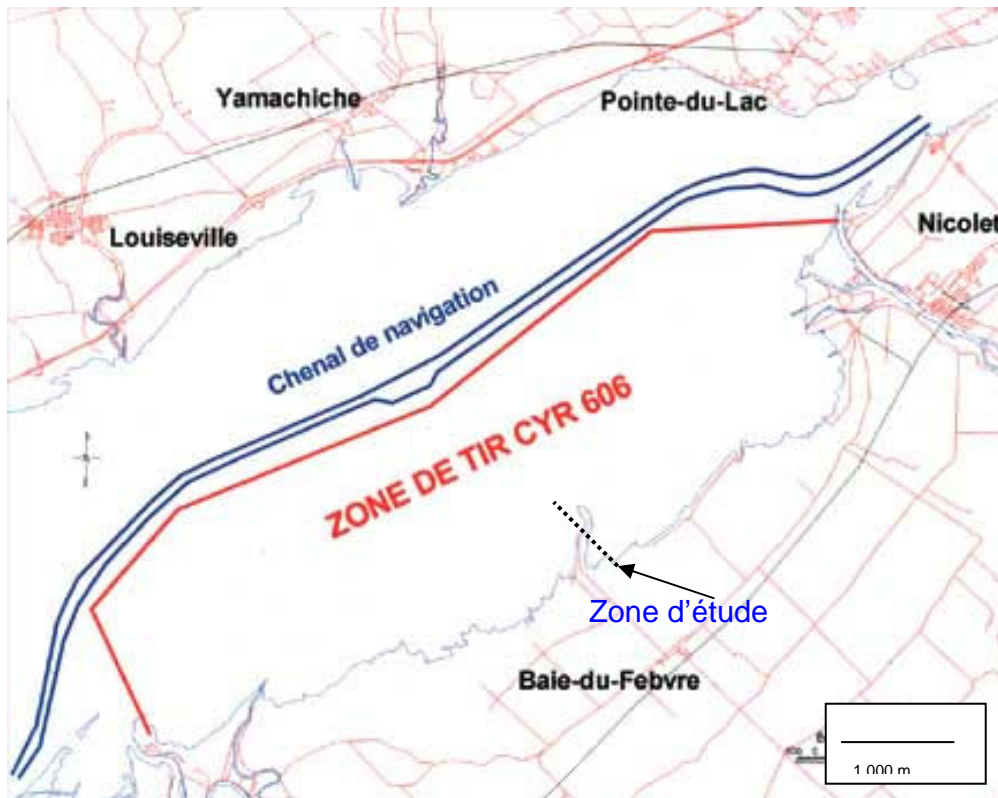
La route Janelle part de la route 132 pour se diriger au nord, vers le lac Saint-Pierre. Toutefois, son accès est restreint par une clôture au niveau du chemin Landroche, car la route Janelle mène à La Longue Pointe, qui fait partie du site de la Défense nationale. Le chemin du Club Landroche mène au site du même nom et également à plusieurs chalets. De plus, ce chemin est utilisé fréquemment pour l'observation des oiseaux migrateurs. On peut accéder à la zone d'étude en hiver par le chemin du Club Landroche. En hiver, le chemin est notamment utilisé par les gens qui se rendent pratiquer la pêche blanche sur le lac Saint-Pierre. Ces deux chemins sont en gravier.

Finalement, soulignons que le chenal Landroche est inclus dans les limites du champ de tir de la Défense nationale. Cela implique qu'il y a possiblement des obus dans la zone d'étude, et que certains d'entre eux seraient potentiellement encore dangereux s'ils sont touchés ou manipulés lors des travaux de reprofilage du chenal Landroche.

Depuis 1952, le ministère de la Défense nationale effectue des tests d'homologation au Centre d'Essais et d'Expérimentation en Munitions (CEEM) de Nicolet. Les limites du champ de tir correspondent à celles de l'espace aérien CYR 606, telles qu'illustrées à la figure 4.2. Le site occupe un territoire de 23 km de longueur par 7 km de largeur, incluant la zone d'étude de présent rapport.

Le ministère de la Défense nationale recommande aux plaisanciers, pêcheurs, chasseurs et autres utilisateurs d'éviter les eaux de la portion sud du lac Saint-Pierre faisant partie du champ de tir du CEEM (Défense nationale, 2002). Cette partie du lac est peu profonde et est en grande partie couverte de plantes aquatiques (Carrignan, 1993). Le niveau d'eau du lac Saint-Pierre étant exceptionnellement bas depuis quelques années, une plus grande surface du fond du lac est exposée. Les projectiles deviennent plus visibles au cours de l'été à cause du bas niveau d'eau. Même si la plupart de ces projectiles ne sont pas dangereux, certains d'entre eux contiennent encore des explosifs et peuvent causer des blessures sérieuses (Défense nationale, 2002). Dans une lettre transmise le 1^{er} septembre 2004, la Défense nationale soulignait que le projet de nettoyage du chenal Landroche serait exécuté dans l'axe du champ de tir et que les risques de toucher un obus non explosé étaient présents et très élevés.

Figure 4.2 Localisation de la Zone de tir CYR 606



5.0 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOURCES D'IMPACTS ET VALORISATION DES ÉLÉMENTS

5.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu des informations disponibles sur les milieux physique, biologique et humain, de la description technique du projet et des préoccupations exprimées par les organismes du milieu ainsi que les divers ministères concernés, les principaux enjeux environnementaux considérés dans le cadre du projet du reprofilage du chenal Landroche sont :

Sécurité des travailleurs et publique

Tout au long des activités de construction, la sécurité des travailleurs du chantier, ainsi que celle des gens circulant à proximité de la zone d'étude, sera un important enjeu. Pour les travailleurs du chantier, la sécurité est liée surtout à la présence potentielle d'obus, avec ou sans matière énergétique, puisque les sédiments excavés proviendront d'un site situé à l'intérieur des limites du champ de tir du Centre d'Essais et d'Expérimentation en Munitions du ministère de la Défense nationale. Il y a également un aspect de sécurité publique à considérer puisque le transport des sédiments et de la machinerie empruntera et traversera des chemins, routes et itinéraires utilisés par les automobilistes et motoneigistes.

Utilisation du territoire

Les activités de construction en hiver pourraient avoir des incidences sur l'accès au lac Saint-Pierre ainsi que pour les activités qui se déroulent à proximité de la zone d'étude, notamment la pêche blanche et la motoneige.

Faune ichthyenne et benthique

Les activités de construction lors du reprofilage du chenal Landroche pourraient entraîner des perturbations pour la faune ichthyenne environnante, ainsi que pour la faune benthique présente dans le chenal.

5.2 SOURCES D'IMPACTS

L'identification des sources d'impacts consiste à déterminer les activités du projet susceptibles d'entraîner des modifications au milieu physique ou des impacts sur les composantes des milieux biologique et humain. Cette identification découle de la description technique du projet, de la connaissance du milieu et des enseignements tirés de projets antérieurs. Les sources d'impacts sont distinguées pour les phases de construction et d'utilisation. Elles sont, aussi, tirées de projets similaires réalisés ailleurs au Québec.

5.2.1 Phase de construction

La construction du pont de glace va permettre à la machinerie et aux camions de circuler en toute sécurité sur le site des travaux, et de réaliser l'excavation depuis la fin du chenal en revenant vers la terre ferme. Les impacts sont reliés à la sécurité des travailleurs.

Les activités d'excavation lors du reprofilage du chenal Landroche pourraient entraîner des perturbations à la qualité des eaux, à la faune ichthyenne environnante, ainsi qu'à la faune benthique présente dans le chenal. De plus, les activités d'excavation du chenal, se déroulant dans les limites du champ de tir du Centre d'Essais et d'Expérimentation en Munitions du ministère de la Défense nationale, pourraient exposer les travailleurs aux risques d'explosion liés à la présence potentielle d'obus.

Les activités de transport de la machinerie et des camions nécessaires à la réalisation du projet pourraient être une source d'impacts pour la sécurité des utilisateurs des routes, chemins et pistes de motoneige utilisés dans le secteur des travaux.

La mise en place des sédiments excavés à proximité de la route 132 pourrait être une source d'impacts pour les milieux biologique et humain.

5.2.2 Phase d'utilisation

Le reprofilage du chenal Landroche permettra à tous les utilisateurs potentiels d'avoir accès au lac Saint-Pierre tout au cours de la période libre de glace.

La réalisation d'un nouveau stationnement le long de la route 132 permettra à de nombreux touristes d'accéder en toute sécurité aux infrastructures d'interprétation de la faune de Baie-du-Febvre.

6.0 ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION COURANTES

L'analyse des impacts du projet repose sur la description du projet, la connaissance du milieu, le contexte écologique et les enjeux environnementaux. L'analyse des impacts a été segmentée en fonction des répercussions appréhendées sur les milieux naturels (physique et biologique) et humain, et ceci, pour les phases de construction et d'exploitation. Les impacts du projet sont présentés dans la section 9.0 (tableau 9.1).

7.0 EFFETS CUMULATIFS

Conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, une analyse des effets cumulatifs du projet du reprofilage du chenal Landroche a été réalisée. Tel que mentionné dans le Guide du praticien de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2002), la notion d'effets cumulatifs réfère à la possibilité que les impacts résiduels permanents occasionnés par un projet s'ajoutent à ceux d'autres projets ou interventions passés, présents ou futurs dans le même secteur ou à proximité, pour produire des effets de plus grande ampleur sur le milieu récepteur. L'évaluation des effets cumulatifs porte sur un certain nombre de composantes environnementales correspondant aux préoccupations majeures exprimées par le public ou identifiées par les analystes environnementaux. L'évaluation des effets cumulatifs constitue un moyen de traiter des impacts d'un projet dans un contexte plus large que celui d'une évaluation environnementale conventionnelle.

Dans le cadre de cette étude d'impact, il n'y a pas de projets en cours ou de projets connus qui pourraient se combiner à celui proposé pour le reprofilage du chenal Landroche. Par rapport aux autres accès au lac Saint-Pierre, le projet ne change en rien la situation actuelle puisque le reprofilage du chenal Landroche se réalisera sur le même tracé.

La seule tendance qui pourrait se dégager est en rapport avec l'accessibilité. En ayant un chenal praticable durant toute la saison de navigation, combiné avec une rampe d'accès publique, le Club Landroche pourrait avoir un achalandage plus élevé (impact positif), mais cela pourrait également déranger les chalets adjacents (impact négatif). En ce qui a trait au stationnement projeté, il se combinera aux autres stationnements existants, ce qui est en soi un impact positif, considérant le manque de sécurité le long de la route 132 causé justement par le peu de stationnements disponibles.

8.0 PROTECTION, SURVEILLANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

8.1 PROGRAMME DE SURVEILLANCE EN PHASE DE CONSTRUCTION

Lors de la réalisation du projet, une surveillance environnementale sera exercée. Elle vise notamment à vérifier, lors des travaux de construction, l'application de toutes les normes, directives et mesures environnementales incluses dans les clauses contractuelles.

8.2 PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Programme de suivi environnemental

Le rôle du responsable en environnement consistera d'une part à s'assurer que le promoteur protège l'environnement dans toutes ses activités et, d'autre part, qu'il réalise les activités de nature environnementale qui sont de sa compétence.

De façon plus spécifique, le responsable en environnement verra notamment à :

- vérifier l'application de la législation en matière d'environnement;
- coordonner les activités requises pour le règlement des plaintes ou les interventions d'urgence de nature environnementale;
- maintenir, en matière d'environnement, les relations du promoteur avec les instances régionales des organismes gouvernementaux;
- contacter Urgence-Environnement en cas de déversement accidentel de produits pétroliers par une embarcation motorisée circulant dans le chenal.

9.0 BILAN GLOBAL

Le projet présenté par la Corporation de développement de Baie-du-Febvre consiste à reprofiler le chenal Landroche, sur le même site que le tracé actuel, afin de permettre un accès sécuritaire au lac Saint-Pierre, pour toute la période libre de glace, et ce, tant pour les utilisateurs locaux, les pêcheurs commerciaux, les chercheurs que pour les touristes. Rappelons qu'il y a une rampe de mise à l'eau d'accès public à partir du Club Landroche, dans la Commune de Baie-du-Febvre et que les accès au lac Saint-Pierre sont peu nombreux.

Actuellement, le lac Saint-Pierre est accessible à partir du chenal Landroche principalement durant la période des hautes eaux printanières, puisqu'au cours de la période d'étiage et à l'automne il n'y a pas suffisamment d'eau pour circuler avec facilité. Soulignons que depuis son creusage d'origine, un seul dragage d'entretien a été réalisé (1979).

Le projet comprend également la construction d'un stationnement en bordure de la route 132, à l'aide des sédiments excavés dans le chenal, afin d'accommoder les visiteurs venant à Baie-du-Febvre pour y observer la faune avienne. Considérant les nombreux visiteurs qui doivent encore stationner le long de la route 132, l'ajout d'un stationnement sécuritaire de près de 200 places donnera une plus value au projet.

L'analyse des impacts sur l'environnement démontre que, pour les enjeux majeurs (sécurité des travailleurs, utilisation du territoire, faune ichtyologique et benthique), les impacts résiduels négatifs causés par le projet seront peu importants, tant pour la phase de construction que pour la phase d'utilisation du chenal Landroche. Le tableau 9.1 présente une synthèse de l'ensemble des impacts appréhendés.

Le projet de reprofilage du chenal entraînera également des impacts positifs pour les deux phases du projet. En phase de construction, des retombées économiques locales et régionales sont attendues. En phase d'utilisation, le reprofilage du chenal Landroche va permettre la consolidation des activités de pêche commerciale et de pêche sportive (impact fort et positif) et une meilleure accessibilité au lac Saint-Pierre pour les divers utilisateurs locaux et régionaux (impact fort et positif). De même, la construction du stationnement en bordure de la route 132 aura des répercussions positives d'importance moyenne au niveau de la sécurité, et ce, pour les nombreux visiteurs qui se retrouvent à Baie-du-Febvre pour y observer la faune avienne.

Tableau 9.1 Synthèse des impacts potentiels liés à la construction et à l'utilisation du chenal Landroche, Baie-du-Febvre

Phase	Élément touché	Source d'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Importance de l'impact résiduel
CONSTRUCTION	Qualité des sédiments	Déversement accidentel d'huile ou de carburant	Contamination des sédiments	Faible	Faible
	Qualité de l'eau	Excavation des sédiments et déversement accidentel d'huile ou de carburant	Augmentation des MES et contamination de l'eau	Faible	Faible
	Végétation aquatique et riveraine	Élargissement du chenal	Perte de végétation dans le marais	Faible	Faible
	Faune ichtyenne	Excavation et circulation sur la glace	Dérangement de la faune ichtyenne	Faible	Faible
	Faune benthique	Travaux d'excavation	Perte de faune benthique	Faible	Faible
	Profil socioéconomique	Activités de chantier	Retombées économiques	Moyenne (+)	Moyen (+)
	Pêche blanche	Travaux sur le chenal	Perte temporaire du chemin normalement utilisé pour accéder au site de pêche blanche	Faible	Faible
	Chalets et maisons	Travaux et circulation de camions	Dérangement des résidents	Moyenne	Faible
	Chemins et routes	Transport et circulation par la machinerie et les camions	Détérioration des chemins	Faible	Faible
	Sécurité publique	Circulation des camions	Dérangement et sécurité des usagers des chemins, routes et pistes de motoneige	Faible	Faible
	Sécurité des travailleurs	Excavation des sédiments et circulation sur la glace	Présence potentielle d'obus dans les sédiments et risques sur pont de glace	Moyenne	Faible
UTILISATION	Qualité des sédiments	Déversement accidentel d'huile ou de carburant	Contamination des sédiments	Faible	Faible
	Qualité de l'eau	Déversement accidentel ou fuite de carburant	contamination de l'eau	Faible	Faible
	Profil de fond et hydrodynamique	Nouvelles dimensions du chenal	Modifications de l'hydrodynamique	Faible	Faible
	Dynamique sédimentaire	Travaux d'excavation	Modifications de la sédimentation	Faible	Faible
	Profil socioéconomique	Utilisation du chenal pour la période libre de glace	Consolidation des activités de pêche commerciale et de pêche sportive	Forte (+)	Fort (+)
	Utilisation du territoire	Nouvelles dimensions du chenal	Meilleure accessibilité au lac Saint-Pierre	Forte (+)	Fort (+)
	Sécurité publique	Présence d'un nouveau stationnement	Sécurité accrue pour les observateurs de la faune avienne	Moyenne (+)	Moyen (+)

BIBLIOGRAPHIE

- Centre Saint-Laurent, 1991. *Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent*. Ottawa : Environnement Canada, 28 p.
- CEP (Les Consultants en Environnement Progestech inc.), 1996. *Valorisation des déblais de dragage, Baie-du-Febvre*. Évaluation environnementale, 18 p. + annexes.
- CEP (Les Consultants en Environnement Progestech inc.), 1994. *Valorisation des déblais du dragage d'entretien du chenal du club Landroche inc.* Demande d'aide financière par Club Landroche inc. (Le), Baie-du-Febvre. 17 p + annexes.
- CJB Environnement (2002). *Dragage d'entretien annuel de la voie navigable du Saint-Laurent. Travaux horaires et unitaires entre Montréal et Deschailions*. Rapport présenté à Pêches et Océans Canada – Garde côtière, 65 p. et annexes.
- Cusson, B. et A. Latreille, 2003. *Étude environnementale portant sur la qualité des sédiments de la portion sud du lac Saint-Pierre utilisée par le centre d'Essais et d'Expérimentation en Munitions (CEEM) de Nicolet*. Rapport final. Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada – Région du Québec, 179 p.
- Défense nationale, 2002. *Enlèvement des munitions du champ de tir du lac Saint-Pierre*. Site Internet : http://www.forces.gc.ca/ceem-metc/home_f.htm
- Environnement Canada, 2000. *Normales et moyennes climatiques au Canada 1971-2000*. Site Internet : http://www.climat.meteo.ec.gc.ca/climate_normals/index_f.html
- Gauthier J. et Y. Aubry (sous la direction de), 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec méridional : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii + 1295 p.
- Hamel, Beaulieu et Associés (1989). *Développement d'un outil de gestion des déblais de dragage lac Saint-Pierre, Québec*. Vers. fin. Trav. pub. Canada. 130 p. + annexes.
- Institut de la statistique du Québec, 2003. *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996, 2001, 2002 et 2003*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/a_b.htm
- Langlois, C., L. Lapierre, M. Léveillé, P. Turgeon et C. Ménard, 1992. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du lac Saint-Pierre*. Rapport technique. Zone d'intérêt prioritaire no 11, Centre Saint-Laurent, Conservation et Protection, Environnement Canada, 236 p.
- MENV, 1999a. Portrait régional de l'eau. *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec*. Centre-du-Québec, Région administrative 17.

- Morin, J. et J.P. Côté, 2003. *Modifications anthropiques sur 150 ans au lac Saint-Pierre*. Vertigo – La revue en sciences de l'environnement sur le WEB, Vol. 4, No. 3, pp. 27.
- Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF), 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*, 107 p.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ), 2003. *Plan de transport du Centre-du-Québec. Plan d'action 2003-2008*. Ministère des Transports, 43 p.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ), 2001. *Plan de transport du Centre-du-Québec*. Transports Québec, Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec, 73 p.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ), 1999. *Vers un plan de transport pour le Centre-du-Québec. Diagnostique et orientations*. Transports Québec, Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, 174 p.
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Nicolet-Yamaska, 1999. *Schéma d'aménagement révisé*. Premier projet (PSAR-1).
- Municonsult, 2002. *Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre. Habitats, Ressources fauniques et exploitation*. Fiches techniques, 33 p.
- Plan d'action Saint-Laurent, 1993. *Évaluation des sources d'apports toxiques au fleuve Saint-Laurent*. Plan d'action Saint-Laurent.
- Roche Ltée et Procéan inc. (1992). *Évaluation environnementale du projet pilote d'aménagement faunique à partir de déblais de dragage dans le lac Saint-Pierre*. Env. Canada, Conserv. et prot. Centre Saint-Laurent. 53 p. + annexes.
- Saulnier, I. et Gagnon, C., 2003. Background Levels of Cr, Cu and Ni in St.Lawrence River Sediments: Implications for Sediment Quality Criteria and Environmental Management. *In* : *Actes du 2^e Symposium international sur les sédiments contaminés, Québec, Québec, mai 2003*, pp. 29-33.
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Nicolet-Bécancour, 2004. *Profil socioéconomique. Baie-du-Febvre, 2001* Site Internet : http://www.sadcnicoletbecancour.ca/liens/socio_economique.htm
- Société de la Faune et des parcs, 2002. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Centre-du-Québec*. Direction de l'aménagement de la faune de la Mauricie – Centre-du-Québec, 86 p. + annexes.
- Statistiques Canada, 2003. *Profil des communautés*. Site Internet : http://www12.statcan.ca/francais/profil01/PlaceSearchForm1_f.cfm

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Nom	Organisme	Téléphone	Information
Bergeron, Daniel	SCF	648-7271	Oiseaux migrateurs
Corriveau, Louise	Comité ZIP du lac Saint-Pierre	(819) 228-1384	Informations générales
Delisle, France	MRC Nicolet-Yamaska	(819) 293-2997	Affectation des sols, zones de contraintes, conformité du projet et secteurs d'intérêt
Dubé, Jean	MRNFP	(450) 928-7607	Bar rayé
Dumas, Maurice	MENV	(819) 293-4122 poste 232	Espèces végétales menacées
Fradette, Pierre	SOS-POP	1 877 367 3745	Espèces d'oiseaux en péril
Fréchette, Guylaine	Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre	(450) 783-6423	Informations générales
Galego, Rosa	MAPAQ	(819) 293-5677 poste 230	Pêches commerciales
Hart, Christian	CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska	(819) 293-2997	Informations générales
Jauvin, Daniel	AGQO	Fax : (450) 568-0333	Oiseaux nicheurs
Jones, Richard	Transports Canada	649-6950	Avis sur la navigabilité
Lamothe, Jean	Ministère de la Culture et des communications	(819) 371-6001	Sites historiques, patrimoniaux ou archéologiques
Larivée, Jacques	Banque ÉPOQ	418 723-1880 poste 2145	Populations d'oiseaux
Lemire, Claude	Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre	(819) 293-8888	Pêche commerciale à Baie-du-Febvre
Lemire, Jean-François	Pouvoir Jean-François Lemire	(450) 783-6416	Activités de pêche blanche
Lemire, Laurent	Corporation de la Commune de Baie-du-Febvre	(819) 475-0207	Informations générales
Malouin, Pierre-Yves	SARCEL	(819) 568-0732	Stationnement et lots
Michaud, André	Canards Illimités	623-1650	Aménagements fauniques
Ouellet, Grégoire	MRNFP	(819) 371-6575 #228	Faune et habitats
Robitaille, Yves	MRNFP	(819) 371-6575	Espèces menacées, faune
Rodrigue, David	Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent	(514) 457-9449 poste 105	Herpétofaune
Ruelle, Nancy	Ville de Baie-du-Febvre	(450) 783-6422	Zonage, usages actuels et avis de conformité
Traversy, Normand	MRNFP	521-3851, poste 4041	Entente Canada-Québec (2004-2009)
Tremblay, Pascal	MPO	(418) 775-0875	Faune ichtyenne